

RUBRIQUE “ÉLECTIONS”...

Nous recevons la note suivante, qu'il est de notre devoir d'insérer, mais en l'insérant, nous devons ajouter que nous sommes expressément et très exclusivement favorables, dans la première circonscription, à la candidature de M. de Lasteyrie. Nous reviendrons, du reste, sur la question des candidatures ouvrières avant les élections, et nous la traiterons à fond.

A.NEFFTZER.

“Les ouvriers de la 1^{ère} circonscription ont toujours eu l'intention de présenter et de soutenir la candidature de leurs camarades, connaissant leurs besoins et capable de défendre leurs intérêts.

Ils espéraient pouvoir se grouper autour de la réunion Carnot (1). Cette réunion s'est dissoute; ils ne renoncent point pour cela à leur projet.

Ils ont fixé leur choix sur M. Joseph Blanc, ouvrier typographe, lequel a accepté la candidature qui lui était offerte pour la 1^{ère} circonscription, et rempli les formalités nécessaires.

Comptant, monsieur le rédacteur, sur l'honorable impartialité dont vous avez fait preuve dans cette campagne électorale, nous vous prions de bien vouloir donner place, dans vos colonnes, à cette nouvelle candidature”.

Pour plusieurs réunions d'ouvriers:

- MM. **BUETTE**, rue des Bassins, 6.
MURAT, rue de Courcelles, 14.
AUBERT (Jean), rue de Chaillot, 43.
AUBERT (Louis), rue de Chaillot, 30.
VANHAMM (dit VALHEM), avenis St-Denis, 11.
DUJARDIN, rue de Longchamp, 55.
DIMANCHE, rue de la Santé, 108 (Batignolles).
PHILIPPE, rue de la Santé, 87 (id.).
DESORMEAUX, rue d'Orléans, 94 (id.).
DEVOUGE, rue de Salneuve, 28 (id.).
DROUPY, rue du Moine, 4.
BURGUY, rue de Saint-Etienne, 73 (id.).
PETIT, Grande-Rue de la Chapelle, 107.
WAENDENDRIS, rue Doudeauville, 2 (La Chapelle).

(1) Dans la même édition, le Comité de la rue St-Roch, dit *Comité Carnot*, publiait, après sa dissolution, la liste des candidats qu'il présentait: Carnot, Ed. Charlon, J.-J. Clamageran, A. Corbon, A. Dréo, L. Duriez, Garnier-Pagès, J. Ferry, Ch. Floquet, Ch Hérisson, F. Hérold, Marie, Henri Mortin, Jules Simon. (Note A.M.)

RUBRIQUE “ÉLECTIONS” ...

Les réunions se multiplient dans la 1ère circonscription: on nous en signale, dans la seule journée d’hier, trois qui ont leur importance.

Dans la première, une cinquantaine de débitants de liquides se sont engagés à soutenir la candidature de M. Havin.

Dans la seconde, tenue à La Chapelle, de très nombreux électeurs, - presque tous ouvriers, - avaient conviés les candidats de la 1ère circonscription à venir fournir leurs explications. M. Havin, dans une lettre insérée ce matin au “Siècle”, a décliné cet honneur sous prétexte que beaucoup des assistants l’avaient déjà entendu. Mais le “Siècle” était représenté par M. André Pasquel.

M. Dellesert s’est également abstenu.

MM. Ferdinand de Lasteyrie et Blanc ont répondu aux diverses questions qui leur ont été posées.

L’assemblée s’est séparée après avoir adopté l’ordre du jour suivant:

“Considérant que sous prétexte de conciliation, la réunion ne peut abdiquer le droit qu’elle a de discuter la candidature de M. Havin;

Considérant, au fond, que cette candidature ne saurait passer sans une protestation touchant le caractère ambigu de la politique du “Siècle”...

Considérant, au surplus, que la lettre adressée par M. Havin exige une réponse précise, qui ne permette pas de fausses allégations sur le caractère de la réunion, passe à l’ordre du jour”.

La troisième réunion tenue à Montmartre dans la matinée, avait déjà entendu MM. de Lasteyrie et Blanc, qui ne reculent pas à se mettre en contact direct avec les électeurs. Cette réunion a jugé qu’en principe il y a incompatibilité absolue entre le mandat de député, qui ne doit dépendre que du peuple, et la position de rédacteur en chef d’un journal, lequel est sous la surveillance incessante du pouvoir.

“Considérant, en outre, que les neuf candidatures proposées par la “Presse”, “l’Opinion nationale” et le “Siècle” ont été imposées aux neuf circonscriptions de Paris sans discussion, ni accord préalable entre ceux qui aspirent à être mandataires et leurs mandants;

Considérant, en ce qui concerne exclusivement M. Havin, que sa candidature, posée dictatorialement, est, dans ce moment même, soutenu par des manoeuvres tendant à semer la division parmi les ouvriers et à égaler la conscience des électeurs;

Pour tous ces motifs, l’assemblée refuse à M. Havin toutes les voix dont elle peut disposer, et déclare reconnaître, pour seul candidats de l’opposition démocratique et libérale, M. J.-J. Blanc, ouvrier typographe, et M. F. de Lasteyrie, membre de l’Institut”.

L.LEGAULT.

M. Blanc nous prie d'insérer la lettre suivante, qu'il a adressée au "Siècle":

"Monsieur,

Dans votre numéro du 26 mai, que j'ai lu seulement hier soir, je trouve les passages suivants:

"Aujourd'hui, cinq jours avant l'élection, comme machine de guerre et en faveur d'un autre candidat, un ouvrier a été mis en avant.

Qu'on n'abuse pas de nos paroles. Nous croyons à la bonne foi du nouveau candidat et de ses amis; mais nous croyons fermement aussi que cette concurrence a été suggérée par un parti ennemi du "Siècle". Il exhale en toute circonstance une envie et des rancunes.

Les travailleurs de la 1ère circonscription ne se méprendront pas sur une intrigue qui a été percée à jour, et tout en rendant justice à M. Blanc, ils ne se laisseront pas prendre au piège qui leur est tendu; ils ne viendront pas jeter la division dans l'opposition en donnant des voix à un troisième candidat".

Peu satisfait du silence gardé par plusieurs rédacteurs du *Siècle*, qui assistaient à la réunion de *La Chapelle*, qui n'ont pas répondu (1) à l'interpellation que je leur ai faite, je viens aujourd'hui vous prier d'insérer une rectification que je dois au public, que je dois à mes amis.

La candidature ouvrière n'est point une "*machine de guerre en faveur d'un autre candidat*", elle n'est point le fruit d'une intrigue; elle est le résultat des votes librement exprimés par les réunions fusionnées des *Travailleurs unis* et du *Temple*, par la réunion de la *rue de l'Est*, et enfin par plusieurs réunions de mécaniciens, qui, les premiers, l'ont mise en avant.

Si elle s'est produite tardivement, vous en connaissez les raisons. Mais, sachez-le bien, monsieur, ces différentes réunions ne se sont jamais prêtées à aucune intrigue. Elles ont usé du droit de suffrage universel comme vous en usez vous-même. S'il en était autrement, nous serions des niais ou des fourbes. Nous ne sommes ni l'un ni l'autre.

Agréez, etc...

J.-J. BLANC

(1) L'exactitude de la portion de phrase ci-devant en italiques n'est pas garantie, elle est déduite des renseignements figurant par ailleurs. Le document original est totalement illisible à ce niveau. (Note A.M.)